

Dès la rentrée, le DIP dynamisera l'enseignement du fait religieux afin qu'il soit dispensé tout au long de l'école obligatoire. Fini l'enseignement des «grands textes»?

L'accent mis sur le fait religieux

RACHAD ARMANIOS

Ecole ► Dès la rentrée prochaine, de nouveaux moyens d'enseignement seront introduits pour approfondir l'enseignement du fait religieux chez les tout-petits, soit en 1P et 2P. Il sera en outre revu concernant la première année du Cycle. Ces nouveautés s'inscrivent dans une réorganisation plus globale visant, dans les cinq ans, à ce que cet enseignement soit dispensé dans chaque degré de l'école obligatoire. Le Département de l'instruction publique (DIP) veut renforcer cette thématique tout en la recentrant sur la connaissance des religions, dans une approche historique et distanciée.

Petit retour en arrière: en 2011, sous la houlette du magistrat Charles Beer, l'enseignement des grands textes fondateurs de nos civilisations, qu'ils soient religieux, historiques ou philosophiques, était introduit au Cycle d'orientation. Cette approche, visant à faire se côtoyer le Coran, la Bible, Homère, Montesquieu ou Gandhi dans les cours d'histoire et d'éducation citoyenne, avait été la solution trouvée pour enseigner le fait religieux dans le cadre d'un canton laïque. Selon le Plan d'études romand, le fait religieux doit aussi être abordé à l'école primaire et les moyens d'enseignement d'histoire proposent d'ailleurs des séquences spécifiques.

Mais dans les faits, ce sujet peut susciter des réticences et son enseignement à l'école primaire n'est pas systématique, constate le Département de l'instruction publique (DIP), dirigé depuis 2013 par Anne Emery-Torracinta. Quant aux grands textes, «certains sont compliqués à aborder ou sont en décalage avec les périodes à étudier selon le Plan d'études romand», explique Isabelle Vuillemin, directrice du Service de l'enseignement et de l'évaluation.

La volonté est de se recentrer sur les religions. Exit le *Manifeste du parti communiste* ou le

Les 1P-2P seront sensibilisés au fait religieux à partir notamment d'un calendrier vierge sur lequel l'enseignant pourra indiquer des fêtes religieuses.
KEYSTONE/
PRÉTEXTE



libéralisme d'Adam Smith? «Plusieurs textes en lien avec l'étude des religions vont être intégrés aux nouveaux moyens d'enseignement du fait religieux, d'autres continueront à être étudiés en lien avec le programme d'histoire», répond M^{me} Vuillemin.

Moyens d'enseignement

Concrètement, le DIP développe de nouveaux moyens d'enseignement du fait religieux en collaboration avec Neuchâtel, autre canton laïque en Suisse romande, et les éditions Agora. Dès la rentrée, les élèves de 9^e du Cycle recevront deux brochures, une sur les récits cosmogoniques (sur l'origine du monde), et une autre sur les trois religions monothéistes. Les changements pour la 10^e et 11^e du Cycle interviendront dans les années à venir. Quant aux 1P-2P, ils seront sensibilisés au fait religieux à partir d'*Un monde en fêtes*, comprenant un calendrier vierge sur lequel l'enseignant pourra indiquer des

«Le fait religieux doit être abordé comme une réalité historique pour comprendre les religions sans jugement»

ISABELLE VUILLEMIN

fêtes religieuses, mais aussi civiles ou en lien avec les moments de vie de la classe. «Il s'agit de s'interroger sur les origines d'une fête, par exemple celle, juive, d'Hanouka, en partant si possible de la réalité de la classe afin de développer des connaissances et de renforcer le vivre ensemble, précise M^{me} Vuillemin. La très grande diversité culturelle de Genève est pour cela une chance.» Les enseignants auront à disposition un dossier pédagogique, tandis qu'un site internet avec des ressources est en cours d'élaboration. Quant aux enseignants de 5-8P, le DIP proposera dès la rentrée des passages incontournables dans les moyens d'enseignement d'histoire en lien avec le fait religieux.

Comprendre sans prosélytisme

Côté formation, une première conférence sera donnée par un spécialiste de l'histoire des religions à l'université de Genève, Philippe Matthey, ouverte à

tous les enseignants, et qui sera obligatoire. Il abordera la différence entre croire et savoir ou encore comment enseigner le fait religieux dans un canton laïque. Dans un second temps, des ateliers pour le cycle élémentaire (1P-4P) et le Cycle d'orientation (enseignants d'histoire) permettront de présenter les nouveaux moyens d'enseignement et d'échanger sur les expériences.

«Le fait religieux doit être abordé comme une réalité historique pour comprendre les religions sans jugement et sans prosélytisme», explique M^{me} Vuillemin. Elle précise qu'à Genève, l'approche est forcément différente qu'en Valais où la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école s'efforce de préparer l'élève «à sa tâche de personne humaine et de chrétien».

A noter que dans le projet de loi sur la laïcité dont le Grand Conseil genevois va poursuivre l'étude ce jeudi, l'enseignement du fait religieux dans sa diversité est ancré dans l'article 12. 1